



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 12 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le 12 octobre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont-Péan, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER Jean Francis RICHEUX, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Jean-Pierre MARTIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE et Madame Flavie BOUKHENOUFA,

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean RONSIN, Guillaume PERRIN, Patrick HERVIOU

Assistaient également : Monsieur Joël SIELLER suppléant OUEST35, Monsieur Antoine DECONCHY, Mesdames Malika PAULIK et Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 5 octobre 2021

ADMINISTRATION GENERALE

**N°21/10-08 Fixation du montant de la surtaxe départementale
année 2022**

Comité syndical du 12 octobre 2021

N°21/10-08 Fixation du montant de la surtaxe départementale année 2022

Rapport,

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG.

Au vu de la simulation d'évolution de la trésorerie, le maintien de la surtaxe à 0,17€/m³ devrait suffire pour financer les travaux prévus au schéma pour l'année 2022.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **MAINTENIR** le montant du fonds de concours, pour l'année 2022, à 0,17€/m³ d'eau facturé.

La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention)

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

Le Président,



J. BOIVENT